


PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Cherbourg, le 20 juin 2012  
N° 2-40784-2012 PREMAR MANCHE/AEM/NP



PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE  
LA MER DU NORD

Division « action de l'Etat en mer »

Bureau « coordination – relations internationales »

Le vice-amiral d'escadre Bruno Nielly  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

destinataires *in fine*

OBJET : Restrictions d'accès à certains des ports britanniques durant la période des jeux olympiques.

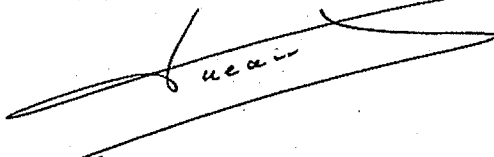
P. JOINTE : Une annexe.

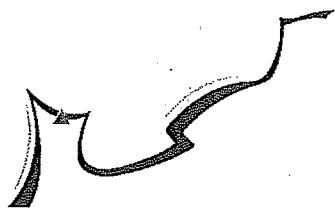
Les autorités maritimes britanniques ont porté à notre attention le problème des restrictions d'accès à certains des ports et certaines zones de la côte sud de l'Angleterre durant la période des jeux olympiques et paralympiques de Londres.

En effet, la baie de Weymouth verra se dérouler un certain nombre de compétitions nautiques qui affecteront la navigation, l'accès au port de Portland et aux aires de mouillage de sa baie, de même que le mouillage dans les espaces réservés du port de Londres et la navigation sur la Tamise devront faire l'objet d'une réservation préalable.

Pour éviter tout inconvénient aux usagers partant des ports français de la Manche et de la mer du Nord, je sollicite votre concours pour diffuser ou afficher l'information ci-jointe auprès des navigateurs qui fréquentent votre port.

Le vice-amiral d'escadre Bruno Nielly  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord  
par ordre, l'administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes  
Daniel Le Direach  
adjoint pour l'« action de l'Etat en mer »





Cherbourg, le 20 juin 2012

PREFECTURE MARITIME DE LA  
MANCHE ET DE LA MER DU NORD

**INFORMATION A L'ATTENTION DES NAVIGATEURS SOUHAIANT SE  
RENDRE EN GRANDE-BRETAGNE DURANT LES JEUX OLYMPIQUES 2012.**

**Baie de Portland**

Toutes les escales et mouillages dans les ports de Weymouth et de Portland devront avoir été réservés pour la période comprise entre le 16 juillet et le 12 août 2012.

A titre général il est préférable de réserver pour tout passage avant le 9 septembre 2012.

Consulter le site :

<http://www.harbour.weymouth.gov.uk>

**Tamise et port de Londres**

La navigation sur la Tamise et le mouillage dans le port de Londres seront soumis à la présentation d'une preuve de réservation de mouillage qui pourra être demandée dès l'entrée de la Tamise par le Port of London Authority, la UK Border Agency ou les patrouilles de police fluviale.

Consulter le site :

<http://www.pla.co.uk>